



L'ATELIER

DE VOS IDÉES

FAIRE VIVRE LE LOIRET

SOMMAIRE

Introduction

- I. Les Loirétains décident de l'avenir de leurs parcs
- II. Les sept parcs départementaux du Loiret se dévoilent
- III. Chiffres clés
- IV. Les marchés du budget participatif

Annexe : dates des animations dans les parcs



L'ATELIER

DE VOS IDÉES
FAIRE VIVRE LE LOIRET

Construisons ensemble les parcs départementaux de demain

En 2018, le Département du Loiret lance son premier budget participatif. Ce dispositif donne la possibilité à tous les Loirétains, sans condition d'âge ni de résidence, de déposer via la plateforme citoyenne : atelierdevosidees.loiret.fr, une ou des idées(s). L'objectif est de favoriser l'initiative citoyenne et l'émergence de nouveaux projets, tout en répondant aux besoins et envies des Loirétains. Ainsi, chacun contribue de façon active à l'amélioration des territoires, notamment dans le choix des priorités de dépenses d'investissement.

Pour cette première édition, le Département du Loiret donne la priorité à ses sept parcs départementaux afin de rendre ces espaces naturels sensibles encore plus attractifs. Pour 2018, la collectivité consacre un budget de 80 000 € pour la réalisation des projets qui seront retenus.

Le budget participatif en faveur des 7 parcs départementaux du Loiret se déroule en 4 phases :

- **1 mois**, du 1^{er} au 30 juin 2018, pour proposer sur atelierdevosidees.loiret.fr ou en déposant dans une urne présente sur les parcs, son ou ses idée(s) afin d'améliorer le ou les parcs du Département.
- **3 mois**, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018, pour étudier et présélectionner, via un jury, les idées qui deviendront des projets.
- **1 mois**, du 1^{er} au 31 octobre 2018, pour que les Loirétains votent sur atelierdevosidees.loiret.fr ou par courrier (Département du Loiret, Direction de la communication et de l'Information, 45945 Orléans) pour leurs projets préférés.
- **1 an**, soit l'année 2019 pour réaliser les projets retenus.

Pour être retenues, les idées doivent servir l'intérêt général, et leurs coûts doivent être inférieurs à 80 000 €. La présentation des idées devra être simple (quelques phrases). Quelques exemples de projets : construction d'une aire de jeux pour enfants (45 000 €) ; installation de ruche participative (5 000 €), installation d'un banc public (entre 600 et 1 200 €), planter un arbre (entre 3 000 et 5 000 €), etc.



L'ATELIER

DE VOS IDÉES
FAIRE VIVRE LE LOIRET

I. Les Loirétains décident de l'avenir de leurs parcs

Le Département souhaite renforcer et valoriser la participation des Loirétains, afin de les inciter à devenir acteurs de leur territoire. C'est pourquoi la collectivité a décidé de proposer aux Loirétains via une plateforme citoyenne, un budget participatif. L'objectif est de faire émerger des projets portés par ses habitants, les faire voter et les financer. Si la France compte aujourd'hui une quarantaine de communes engagées dans ce type de démarche, le Loiret est le deuxième département après le Gers à créer un budget participatif.

Un processus de démocratie locale en 4 étapes

- 1 Les Loirétains proposent** Du 1^{er} au 30 juin, les Loirétains peuvent déposer une ou des idées sur le site atelierdevosidees.loiret.fr ou dans des boîtes aux lettres situées sur les sept parcs départementaux.
- 2 Un jury étudie les projets** Du 1^{er} juillet au 30 septembre, un jury étudiera et présélectionnera les idées qui deviendront des projets.
- 3 Les Loirétains votent** Du 1^{er} au 31 octobre, les habitants voteront sur atelierdevosidees.loiret.fr ou par courrier (Département du Loiret, Direction de la communication et de l'Information, 45945 Orléans) pour leurs projets préférés.
- 4 Le Loiret réalise** En 2019, le Département réalisera et financera les projets retenus pour un montant total de 80 000 €.

Que ce soit pour aménager un itinéraire de promenade ou un skate park, un potager partagé, etc., toutes les idées sont importantes afin d'améliorer et de valoriser les parcs départementaux du Loiret pour contribuer à bâtir les espaces naturels sensibles de demain !



L'ATELIER

DE VOS IDÉES
FAIRE VIVRE LE LOIRET

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Ce dispositif est un processus de démocratie participative qui consiste à faire appel aux citoyens pour choisir l'affectation d'une partie d'un budget global. La collectivité territoriale propose ce budget participatif et demande à la population concernée de choisir le ou les projets qui seront financés par cette collectivité. Les budgets participatifs permettent donc à la population d'être impliquée dans les projets qui concernent son quotidien.

Née en 1989 à Porto Alegre au Brésil, cette innovation démocratique s'est diffusée à travers le monde. Il y aurait aujourd'hui entre 1269 et 2778 programmes en cours. Les premières expériences françaises datent du début des années 2000. Avec l'arrivée d'équipes municipales renouvelées en 2014, on assiste à un véritable renouveau des budgets participatifs en France.



L'ATELIER

DE VOS IDÉES
FAIRE VIVRE LE LOIRET

II. Les sept parcs départementaux du Loiret se dévoilent

Depuis 1997, le Conseil départemental du Loiret a aménagé sept espaces naturels sensibles pour en faire des parcs naturels départementaux destinés à la promenade, à la découverte et à la protection de la nature. Les sept parcs sont : Meung-sur-Loire (Les Courtils des Mauves), Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Cerdon (Etang du Puits), Briare (Trousse-Bois), Ardon (Les Dolines de Limère) et le parc de la prairie du Puisseaux et du Vernisson à Villemandeur.

PARC DE LA PRAIRIE DU PUISEAUX ET DU VERNISSON

VILLEMANDEUR

Situé au cœur de l'agglomération montargoise, ce parc naturel de 16 hectares a été créé afin de préserver un coin de nature dans la ville et d'offrir un espace de promenade. Lors des inondations de 2016, le parc a permis de stocker près de 300 000 m³ d'eau. Différents habitats constituent cet espace naturel (prairies, roselière, zone humide...) ce qui favorise la prolifération des espèces animales et végétales. Un abri permet d'observer les animaux de la forêt voisine.



PARC DE LIMÈRE

ARDON

Ce parc de 63 hectares est ouvert à la promenade depuis 2010. Quatre boucles balisées, dont une labellisée pour les personnes à mobilité réduite, permettent de découvrir le site et ses paysages variés : prairies, forêt, et clairières. Les brebis solognotes présentes d'avril à octobre permettent de maintenir le couvert herbacé bas et d'assurer une fonction de débroussaillage sans engin mécanique.





L'ATELIER

DE VOS IDÉES

FAIRE VIVRE LE LOIRET

ÉTANG DU PUIITS

CERDON

D'une superficie de 250 hectares, le parc de l'Étang du Puits a deux vocations : récréative avec sa base de loisirs où l'on peut pratiquer la baignade et diverses activités nautiques, et éco-touristique avec la richesse de sa faune (oiseaux et insectes). Le parc accueille une espèce assez rare : le chat forestier. Ce site est caractérisé par des clairières et des bois typiques des forêts solognotes. Il s'agit d'un site de pêche apprécié pour son cadre et pour les différentes espèces recensées.



PARC DE TROUSSE-BOIS

BRIARE

Ce parc naturel de 57 hectares est composé d'une forêt de chênes et d'une aulnaie marécageuse, avec en son cœur un étang. Un ponton aménagé de plus de deux cents mètres de long permet de découvrir la vie de la zone humide. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux peut être observé, ainsi que des libellules et des papillons. Plus de deux cents espèces de plantes ont également été inventoriées. Un parcours sportif, une zone de pique-nique et un étang accessible aux pêcheurs en font un lieu propice aux loisirs et à la détente.





L'ATELIER

DE VOS IDÉES

FAIRE VIVRE LE LOIRET

PARC DES COURTILS ET DES MAUVES

MEUNG-SUR-LOIRE

Ce parc propose une richesse écologique de ce milieu humide alimenté par la nappe de Beauce.

Au VI^e siècle, le moine Saint-Liphard a assaini ces anciens marécages avec des fossés, permettant l'aménagement de jardins, les « courtils ». Il creusa également des canaux pour alimenter les moulins de la ville, deux d'entre eux se situant aux entrées du parc. Aujourd'hui, ce site contribue à préserver les milieux naturels de qualité que sont les zones humides, l'aulnaie-frênaie ou encore les prairies naturelles.



PARC DU CHÂTEAU

SULLY-SUR-LOIRE

Ce parc de 42 hectares réunit à la fois un lieu chargé d'histoire et riche en biodiversité. Il est divisé en deux parties avec : le domaine historique édifié à partir du XV^e siècle (anciennement les jardins du château – qui se termine à l'est par la Sange) et une zone plus naturelle avec les étangs communaux au sud. En cas de crue, la Sange et le parc jouent un rôle de réservoir. Dix-neuf espèces de libellules sont recensées, trente-deux espèces de papillons et près de deux cents espèces végétales. Les étangs communaux permettent d'observer depuis la rive le bihoreau gris, l'aigrette garzette, ou le héron garde-boeuf. Le castor et la loutre sont aussi présents.





L'ATELIER

DE VOS IDÉES

FAIRE VIVRE LE LOIRET



PARC

DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Autour du château, ce parc de 21 hectares fait découvrir les multiples essences exotiques rares qui ont été plantées. La partie ouest est beaucoup plus naturelle. Une zone de prairie est propice à la faune et à la flore. Les clairières font l'objet d'un fauchage raisonné où les plantes se développent et où les oiseaux viennent nicher. On y trouve également de nombreux papillons dont certains sont classés comme remarquables. La rivière qui traverse le parc et qui se déverse dans la Loire est un lieu apprécié des libellules. Le Temple de l'Amour, reconstruit récemment par des élèves du lycée Gaudier-Brzeska, nous rappelle la gloire qu'a connu ce parc au XIXe siècle. La vaste zone actuellement cultivée entre le parc et la Loire permet de limiter les inondations.





L'ATELIER

DE VOS IDÉES

FAIRE VIVRE LE LOIRET

III. Chiffres clés

- **7** : Le Loiret compte sept parcs départementaux (espaces sensibles naturels).
- **80 000 €** : Budget alloué par le Loiret afin de concrétiser, en 2019, les projets retenus dans le cadre du budget participatif.

IV. Les marchés du budget participatif

Dans le cadre du budget participatif pour les 7 parcs départementaux, le Département part à la rencontre des Loirétains afin de leur présenter le projet et leur expliquer la démarche à suivre s'ils souhaitent participer.

Ainsi, la collectivité donne rendez-vous au public les :

Dates	Horaire	Lieux
Vendredi 15 juin	8h - 12h	Briare
Dimanche 17 juin	8h - 13h	Meung-sur-Loire
Lundi 18 juin	9h - 13h	Sully-sur-Loire
Mercredi 20 juin	8h - 12h	Cerdon
Jeudi 21 juin	16h - 19h	Ardon
Vendredi 22 juin	8h - 13h30	Châteauneuf-sur-Loire
Samedi 23 juin	8h30 - 12h30	Montargis



Annexe : dates des animations dans les parcs

Afin de faire vivre et découvrir les sept parcs naturels départementaux sur le territoire, des animations financées par le Département et gratuites pour les participants, sont effectuées par les associations naturalistes locales.

Samedi 02/06/2018 14h30	Observation de la faune
Vendredi 15/06/2018 21h00	Veillée contée en famille
Samedi 23/06/2018 9h30	Jeu de piste nature en famille
Mercredi 27/06/2018 14h30	Artiste de nature
Samedi 30/06/2018 14h00	Découverte des habitats forestiers
Samedi 07/07/2018 14h00	Bois, landes et prairies, des formations végétales en relation avec le sol et le sous-sol
Dimanche 08/07/2018 9h30	Cache-cache nature
Mercredi 11/07/2018 10h00	Balade « à croquer »
Samedi 21/07/2018 14h00	Land'art, de l'art dans la nature
Jeudi 26/07/2018 14h30	Papillons, coccinelles et Cie... balade à la rencontre des « drôles de petites bêtes » !
Vendredi 10/08/2018 14h30	Pas si mauvaises, ces herbes
Samedi 18/08/2018 10h	Sauvages et utiles, les herbes de bonnefame
Dimanche 02/09/2018 10h00	La fructification
Mercredi 12/09/2018 14h30	Simple ou composée, à quel arbre appartient cette feuille ?
Samedi 22/09/2018 14h30	Le « trésor » de Trousse-Bois !
Vendredi 28/09/2018 20h30	Dans le mystère de la nuit
Mercredi 03/10/2018 14h30	Fruits et graines d'automne
Dimanche 21/10/2018 10h00	La feuillaison
Jeudi 25/10/2018 14h00	Les artistes de la nature (pour enfants à partir de 6 ans)
Dimanche 28/10/2018 9h00	Champignons, de la mycologie à la mycophagie
Samedi 10/11/2018 14h00	Vannerie sauvage, une pratique entre culture et nature

Parc des dolines de Limère à Ardon - LNE ; Parc des Courtils et des Mauves à Meung sur Loire - LNE;

Parc de Chateaufort sur Loire - LAP ; L'étang du Puits à Cerdon - SNE; Parc du château de Sully sur Loire MDL;

Parc de Trousse-Bois à Briare- LNE ; Parc de la prairie du Puiseaux et du Vernisson à Villemandeur - LNE

Nom des associations proposant les animations : LAP : Les Amis du Parc ; LNE : Loiret Nature Environnement ; MDL : Maison de Loire du Loiret ; SNE : Sologne Nature Environnement